Nations Unies A/C.5/69/SR.44

# Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
9 juillet 2015
Français
Original : anglais

## Cinquième Commission

**Compte rendu analytique de la 44e séance**
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 juin 2015, à 15 heures

*Président* : M. Ružička . . . . . (Slovaquie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection du bureau des Grandes Commissions *(suite)*

Déclaration de la Chef du Cabinet

Point 130 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes *(suite)*

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei *(suite)*

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad *(suite)*

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine *(suite)*

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire *(suite)*

Point 153 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre *(suite)*

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo *(suite)*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).

15-10367X (F)

Merci de recycler

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste *(suite)*

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti *(suite)*

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo *(suite)*

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria *(suite)*

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali *(suite)*

Point 161 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient *(suite)*

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement; *(suite)*

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban *(suite)*

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud *(suite)*

Point 163 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan *(suite)*

Point 164 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne *(suite)*

Point 165 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental *(suite)*

Point 166 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour *(suite)*

Point 167 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité *(suite)*

Point 148 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies *(suite)*

*Questions transversales (suite)*

*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (suite)*

*Base de soutien logistique des Nations Unies (suite)*

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 *(suite)*

*Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015*

Point 131 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies *(suite)*

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 5 de l'ordre du jour : Élection du bureau des Grandes Commissions** *(suite)*

1. **Le Président** rappelle qu'à sa 43e séance, la Commission, conformément à l'article 103 de son règlement intérieur, a élu son président et ses vice-présidents pour la soixante-dixième session. Conformément à l'article 103 également, le Groupe des États d'Europe orientale a proposé la candidature de M. Auväärt (Estonie) au poste de Rapporteur, qui a été approuvée.

2. *M Auväärt (Estonie) est élu Rapporteur par acclamation.*

**Déclaration de la Chef du Cabinet**

3. **Mme Malcorra** (Chef du Cabinet) note que le niveau global des ressources pour le maintien de la paix, y compris la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui, dépasse 8 milliards de dollars — ce qui témoigne clairement de l'engagement des États Membres en faveur des opérations de maintien de la paix et des efforts inlassables qu'ils déploient pour approuver les ressources nécessaires aux fins de l'exécution des mandats de maintien de la paix et des coûts d'appui associés.

4. Elle salue l'adoption du projet de résolution intersectoriel. Les budgets dont la Commission est à présent saisie sont le fruit des efforts déployés par le Secrétariat pour répondre aux attentes des États Membres au moyen d'une planification et d'une exécution améliorées de la stratégie globale d'appui aux missions — découlant des réductions relativement mineures des niveaux de ressources proposés par le Secrétaire général. Alors que la stratégie globale d'appui aux missions, en tant que projet, touche à sa fin, le Secrétariat attend avec intérêt les vues de la Commission sur le plan d'exécution, qui contribueront à la généralisation de la stratégie.

5. Elle a salué l'appui apporté par les États Membres tout au long de la période d'exécution, la décision de doter le Centre de services régional d'un budget distinct et l'appui en faveur de l'initiative de gestion de la chaîne logistique. Les vues des États Membres sur la tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles seront aussi prises pleinement en compte dans l'élaboration des politiques dans ce domaines. Le Secrétariat continuera à travailler infatigablement en vue d'accroître encore la réussite de l'activité phare de l'Organisation.

6. **Le Président** note que certains projets de résolution et de décision devant être présentés n'ont été arrêtés que quelques heures auparavant et sont donc provisoires et disponibles en anglais seulement. Tout en réaffirmant l'importance des résolutions de l'Assemblée générale sur le multilinguisme, il salue la souplesse dont la Commission a fait preuve en agissant de la sorte de façon à achever ses travaux à la seconde partie de la reprise de la session.

**Point 130 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes** *(suite)* (A/C.5/69/L.43)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.43 : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes*

7. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.43 est adopté.*

**Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei** *(suite)* (A/C.5/69/L.46)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.46 : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei*

8. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.46 est adopté.*

**Point 150 : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad** *(suite)* (A/C.5/69/L.39)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.39 : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad*

9. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.39 est adopté.*

**Point 151 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine** *(suite)* (A/C.5/69/L.47)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.47 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine*

10. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.47 est adopté.*

**Point 152 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire** *(suite)* (A/C.5/69/L.48)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.48 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire*

11. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.48 est adopté.*

**Point 153 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre** *(suite)* (A/C.5/69/L.49)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.49 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre*

12. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.49 est adopté.*

**Point 154 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo** *(suite)* (A/C.5/69/L.50)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.50 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo*

13. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.50 est adopté.*

**Point 156 : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste** *(suite)* (A/C.5/69/L.40)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.40 : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste*

14. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.40 est adopté.*

**Point 157 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti** *(suite)* (A/C.5/69/L.51)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.51 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti*

15. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.51 est adopté.*

**Point 158 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo** *(suite)* (A/C.5/69/L.52)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.52 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo*

16. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.52 est adopté.*

**Point 159 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria** *(suite)* (A/C.5/69/L.53)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.53 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria*

17. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.53 est adopté.*

**Point 160 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali** *(suite)* (A/C.5/69/L.54)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.54 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali*

18. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.54 est adopté.*

**Point 161 : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient** *(suite)*

**a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement *(suite)* (**A/C.5/69/L.55**)**

*Projet de résolution A/C.5/69/L.55 : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement*

19. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.55 est adopté.*

**b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban *(suite)* (**A/C.5/69/L.44**)**

*Projet de résolution A/C.5/69/L.44 : Force intérimaire des Nations Unies au Liban*

20. **M. Davidson** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, après le paragraphe 10, un nouveau paragraphe 10 *bis* doit être inséré, qui se lit comme suit :

> « 10 bis. *Note* avec préoccupation les observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 27 de son rapport et prie à cet égard le Secrétaire général de faire en sorte que les effectifs proposés dans le rapport sur le budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 n'aient pas d'incidences préjudiciables sur la fourniture de services d'appui essentiels aux différentes

composantes de la Force, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur l'exécution du budget et dans le projet de budget de la Force. »

21. **M^me^ Van Buerle** (Secrétaire de la Commission) dit que le paragraphe 10 doit se lire comme suit : « *Souscrit* aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la présente résolution … ».

22. Au paragraphe 15, ligne deux, le montant total doit se lire « 531 412 900 dollars »; le deuxième montant manquant doit se lire « 506 346 400 dollars »; le troisième « 20 863 600 dollars » et le quatrième « 4 202 900 dollars ».

23. Au paragraphe 16, première ligne, le montant doit se lire « 88 568 820 dollars ». Au paragraphe 18, ligne deux, le montant doit se lire « 177 137 630 dollars ». Au paragraphe 20, ligne deux, le montant doit se lire « 265 706 450 dollars » et le deuxième montant manquant doit se lire « 44 284 408 dollars ». Les montants suivants, aux paragraphes 17, 19 et 21, sont modifiés en conséquence.

24. **M. Goren** (Israël) dit que c'est la pratique suivie à la Cinquième Commission de conduire ses travaux sur la base du consensus. Malheureusement, toutefois, les tactiques grotesques employées concernant le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) sont devenues partie intégrante des méthodes de travail de la Commission. L'absence d'engagement, la soumission agressive d'un projet de résolution et la politisation généralisée de la Commission se poursuivent année après année, dans ce qui est devenu une manifestation secondaire dans le théâtre de l'absurde. Nombreux sont les membres de la Commission qui seraient scandalisés si ces comportements se manifestaient au titre de tout autre point de l'ordre du jour. Ils ne sauraient être acceptés comme des pratiques habituelles.

25. Israël maintient d'excellentes relations avec toutes les forces de maintien de la paix dans la région, y compris la FINUL, et continue de faire preuve clairement de son appui politique et financier aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Son gouvernement est l'un des quelques gouvernements qui ont payé l'intégralité de leur quote-part en temps voulu. Sa délégation exprime sa gratitude à tous les pays fournissant des contingents et à tous ceux qui appuient les travaux menés dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

26. Le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 visent à introduire des considérations d'ordre politique dans une discussion budgétaire. Sa délégation demande un vote enregistré sur l'alinéa et les paragraphes en question et votera contre.

27. **Le Président** dit qu'un vote enregistré a été demandé.

28. *À la demande du représentant d'Israël, il est procédé à un vote enregistré sur le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution A/C.5/69/L.44.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique et Israël.

*S'abstiennent :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Lettonie,

Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine et Zambie.

29. *Par 86 voix contre 3, avec 50 abstentions, le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution A/C.5/69/L.44 sont adoptés.*

30. **M^me^ Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis appuient fermement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et son important mandat, mais que l'utilisation de résolutions de financement pour faire valoir des revendications contre un État Membre n'est pas approprié du point de vue de la procédure, et que c'est pour cette raison que sa délégation s'est opposée aux précédentes résolutions de l'Assemblée générale demandant à Israël de couvrir les dépenses découlant de l'incident de Cana en 1996. Ces résolutions ne sont pas consensuelles.

31. La procédure suivie depuis peu après la création de l'Organisation des Nations Unies a été que le Secrétaire général présente les demandes de réclamation de l'Organisation à des États. Recourir à une résolution de financement pour obtenir satisfaction n'est pas approprié, cela politise les travaux de la Commission et doit être évité. En conséquence, sa délégation a voté contre le projet de résolution.

32. **Le Président** dit qu'un vote enregistré a été demandé sur le projet de résolution A/C.5/69/L.44, tel que modifié oralement, dans son ensemble.

33. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/69/L.44, tel qu'il a été modifié oralement, dans son ensemble.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie et Zimbabwe.

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique et Israël.

*S'abstiennent :*

République centrafricaine.

34. *Par 139 voix contre 3, avec 1 abstention, le projet de résolution A/C.5/69/L.44, tel qu'il a été amendé oralement, est adopté.*

35. **M. Abbas** (Liban) rend hommage aux sacrifices des Casques bleus des Nations Unies au service de la paix et de la stabilité dans le monde entier, en particulier au Moyen-Orient et exprime sa gratitude aux pays fournissant des contingents à la FINUL.

36. Accueillant avec satisfaction l'adoption du projet de résolution, il dit que le vote de sa délégation en faveur du projet de résolution est l'expression de son soutien indéfectible à la contribution de la FINUL à la paix et à la stabilité dans la région depuis sa création en 1978 et à l'exécution de son mandat en vue

d'appliquer pleinement la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

37. Sa délégation a également voté pour le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution, rendus nécessaires par le non-respect persistant d'Israël des précédentes résolutions. Elle appuie les efforts du Secrétaire général visant à obtenir le paiement à la FINUL du montant de 1 117 005 à titre d'indemnisation pour le bombardement et la destruction du quartier général de la Force à Cana en avril 1996.

38. **M^me^ Karamane** (Lettonie), parlant au nom des États Membres de l'Union européenne, dit que ceux-ci sont préoccupés de voir qu'aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de résolution et que des éléments politiques ont été introduits dans les travaux de la Commission.

39. Les États Membres se sont abstenus lors du vote sur le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 car ils considèrent que le texte est inapproprié compte tenu du contexte du financement de la FINUL. Les aspects politiques plus larges des événements auxquels il est fait référence, y compris l'incident survenu à Cana, ont été largement débattus à l'Assemblée en plénière en avril 1996 et il en a été tenu compte dans la résolution 50/22 C, et les États Membres ont alors clairement exprimé leur position.

40. Les États Membres auraient préféré que les consultations de la Commission soient limitées aux aspects budgétaires du financement de la FINUL. Ils ont toutefois voté pour le projet de résolution dans son ensemble, car il fournit à la Force les ressources nécessaires pour s'acquitter de son important mandat.

**Point 162 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud** *(suite)* (A/C.5/69/L.56)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.56 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud*

41. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.56 est adopté.*

**Point 163 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan** *(suite)* (A/C.5/69/L.41)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.41 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan*

42. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.41 est adopté.*

**Point 164 : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne** *(suite)* (A/C.5/69/L.42)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.42 : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne*

43. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.42 est adopté.*

**Point 165 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental** *(suite)* (A/C.5/69/L.57)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.57 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental*

44. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.57 est adopté.*

**Point 166 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour** *(suite)* (A/C.5/69/L.58)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.58 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour*

45. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.58 est adopté.*

**Point 167 : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité** *(suite)* (A/C.5/69/L.59)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.59 : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité*

46. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.59 est adopté.*

**Point 148 : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies** *(suite)*

*Questions transversales (suite)* (A/C.5/69/L.60)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.60 : Questions transversales*

47. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.60 est adopté.*

*Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (suite)* (A/C.5/69/23; A/C.5/69/L.61)

*Projet de résolution A/C.5/69/L.61 : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix*

48. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.61 est adopté.*

*Base de soutien logistique des Nations Unies (suite) (*A/C.5/69/23; A/C.5/69/L.62*)*

*Projet de résolution A/C.5/69/L.62 : Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)*

49. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.62 est adopté.*

50. **Le Président** invite la Commission à prendre note des informations figurant dans la note du Secrétaire général sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/C.5/69/23), qui, conformément aux procédures de calcul établies par la résolution 50/221 B de l'Assemblée générale, indique le montant des crédits à ouvrir pour chacune des missions de maintien de la paix, y compris la part affectée au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

**Point 132 : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015** *(suite)*

*Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (*A/C.5/69/L.63*)*

*Projet de résolution A/C.5/69/L.63 : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015*

51. *Le projet de résolution A/C.5/69/L.63 est adopté.*

**Point 131 : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies** *(suite)*

*Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (*A/C.5/69/L.64*)*

*Projet de décision A/C.5/69/L.64 : Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure*

52. *Le projet de décision A/C.5/69/L.64 est adopté.*

**Achèvement des travaux de la Cinquième Commission à la seconde partie de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale**

53. **M^me^ Lingenfelder** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de l'adoption d'un projet de résolution sur les questions transversales : les orientations qu'il fournit amélioreront l'efficacité des opérations de maintien de la paix du point de vue de la présentation du budget et de la gestion financière, des questions relatives au personnel, des besoins opérationnels, des mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de la stratégie globale d'appui aux missions et d'autres questions.

54. Le Groupe se félicite de la réalisation d'un examen indépendant extérieur visant à évaluer la réponse des Nations Unies aux récentes allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République centrafricaine et attend ses conclusions avec impatience. L'initiative renforcera la pleine application de la politique de tolérance zéro. Le Groupe a demandé au Secrétaire général de conserver la méthodologie actuelle d'établissement de rapports et de rester en contact avec les États Membres, en particulier les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police.

55. Le Groupe reconnaît la complexité croissante des opérations de maintien de la paix et les grands sacrifices faits par les Casques bleus dans des situations difficiles et souvent dangereuses. Le Groupe se félicite de l'accord intervenu concernant le règlement des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, ainsi que de son examen en temps voulu.

56. Les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police apportent une précieuse contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales ; le Secrétaire général doit continuer de consulter étroitement ces pays sur toutes les questions relatives aux opérations de maintien de la paix.

57. Elle est préoccupée par les méthodes de travail actuelles de la Commission, qui ont rendu celle-ci incapable d'achever ses travaux en temps voulu comme prévu dans le programme de travail initial. La fluidité du programme de travail à la présente session, qui a été continuellement mis à jour et modifié, a créé une atmosphère d'incertitude. La coopération et l'engagement à la fois des États Membres et du Secrétariat étaient nécessaires pour traiter cette question.

58. **M. Dosseh** (Togo), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, se félicite de l'engagement constructif qui a facilité la réalisation de progrès sur de nombreuses questions, dont l'adoption, pour la première fois en trois ans, d'un projet de résolution sur les questions transversales. Néanmoins, le Groupe est

préoccupé par le non-respect des délais, qui a fait que la seconde partie de la reprise de la session a duré près de deux mois; à l'avenir, la Commission doit achever ses travaux dans les délais. La session prolongée a également fait qu'il a été difficile pour les délégations d'honorer d'autres engagements, notamment ceux ayant trait au Comité du programme et de la coordination.

59. **M^me^ Power** (Observatrice pour l'Union européenne) dit que les États membres de l'Union européenne demeurent attachés au maintien de la paix, activité phare de l'ONU, et attachent une grande valeur au partenariat entre le Secrétariat, les pays fournissant des contingents et les pays d'accueil et les pays qui versent des contributions financières.

60. Elle se félicite du consensus qui s'est dégagé sur toutes les questions en suspens, ce qui, avant tout, a permis de fournir aux missions de maintien de la paix les ressources financières nécessaires pour qu'elles continuent leurs opérations, ce qui revêt une importance capitale. L'Union européenne se réjouit de ce que les délibérations de la Commission aient été guidées par une discipline budgétaire stricte visant à veiller à ce que les ressources soient utilisées de façon efficace et efficiente et de manière responsable et transparente.

61. Malheureusement, les longues négociations qui ont été essentielles pour parvenir à un consensus ont une fois encore empêché de publier rapidement les projets de résolution dans toutes les langues officielles, conformément au règlement intérieur et aux résolutions pertinentes sur le multilinguisme et le plan des conférences. La Commission doit améliorer la façon dont elle travaille afin de garantir la diligence voulue sur les questions budgétaires tout en veillant à ce que les mandats de l'Assemblée générale soient pleinement respectés.

62. L'adoption d'un projet de résolution sur les questions transversales, trois ans après la résolution précédente, montre qu'il est fort utile de fournir des orientations sur les thèmes principaux qui sont importants pour le déroulement efficace des missions de maintien de la paix. Entre autres points, le projet de résolution a indiqué la volonté manifestée par les États Membres et le Secrétaire général de prendre toutes les mesures pertinentes relevant de leur compétence pour assurer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. L'Union européenne attache la plus haute priorité à la pleine application de la politique de tolérance zéro.

63. Sont également importants l'aboutissement des négociations sur la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) et les ressources supplémentaires pour les missions politiques spéciales. Enfin, elle souligne l'importance critique des questions qui relèvent du mandat de la Commission, au cœur même de la pérennité de l'ONU et de l'exécution par l'Organisation de sa mission mondiale en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme.

64. **M^me^ Paik** Ji-ah (République de Corée), parlant également au nom de l'Australie, de l'Indonésie, du Mexique et de la Turquie, se félicite que la Commission soit parvenue à un accord consensuel sur la plupart des questions, garantissant ce faisant l'accès des missions de maintien de la paix aux ressources financières nécessaires pour s'acquitter de leur mandat. Toutefois, la Commission a dépassé la date butoir fixée pour l'achèvement de ses travaux à la seconde partie de la reprise de la session de plus de trois semaines, ce qui constitue un rappel urgent de la nécessité de réformer ses méthodes de travail.

65. À ce propos, il est capital de renforcer la responsabilité collective de toutes les parties prenantes : les États Membres, le Secrétariat et le Bureau. Il convient de fixer un délai strict pour chaque partie de la session, qui doit être respecté par tous, car cela encouragera à mener des négociations plus efficaces et efficientes et débouchera sur de meilleurs résultats. Les cinq délégations comptent faire des propositions spécifiques en temps voulu.

66. **M. Akamatsu** (Japon) se félicite que la Commission soit parvenue à un accord sur toutes les questions en suspens. En particulier, il note avec satisfaction l'adoption, pour la première fois en trois ans, d'un projet de résolution sur les questions transversales. Les ressources approuvées pour chaque mission de maintien de la paix leur permettront de s'acquitter de leur mandat de façon efficiente et efficace. Sa délégation compte qu'il sera donné suite à toutes les demandes formulées par l'Assemblée générale, en particulier le renforcement des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

67. **M. Nyago** (Ouganda) dit que sa délégation se félicite que les négociations sur le maintien de la paix

aient tenu compte de la responsabilité et de l'efficacité budgétaire sans compromettre les mandats. En particulier, il accueille avec satisfaction le projet de résolution sur les questions transversales et l'engagement de renforcer le Centre de services régional d'Entebbe dans le contexte de la stratégie globale d'appui aux missions en lui octroyant son autonomie en matière de gestion et de fonctionnement.

68. Son gouvernement appuie le maintien de la paix par les Nations Unies au moyen de contributions financières, du déploiement de contingents et d'un appui aux mécanismes régionaux pour la promotion de la paix. Le Secrétaire général devrait envisager d'accroître le niveau des dépenses de formation et d'équipement pour les initiatives régionales de maintien de la paix auxquelles l'ONU a confié un mandat.

69. **M^me^ Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) salue la publication en temps voulu de la documentation, ce qui permet à la Commission de prendre des décisions en connaissance de cause sur le maintien de la paix. Sa délégation continue de défendre ardemment le maintien de la paix et exprime sa gratitude au personnel sur le terrain et au Siège. Le résultat de la seconde partie de la reprise de la session est important pour le partenariat mondial de maintien de la paix et montre la capacité de la Commission de traiter des questions complexes.

70. L'adoption d'une résolution sur les questions transversales pour la première fois depuis la soixante-sixième session permet d'avoir une orientation stratégique concernant les politiques financières et budgétaires régissant les activités de maintien de la paix. Par ailleurs, la Commission a identifié des économies et des gains d'efficacité qui ne diminuent pas l'efficacité de l'exécution des mandats.

71. La Commission a également pris des décisions importantes concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, une question qui menace les principes sur lesquels l'Organisation a été fondée et qui déchire le tissu même du maintien de la paix. Les décisions de la Commission, notamment concernant l'appui au renforcement de la politique de tolérance zéro, améliorent la capacité de l'Organisation de prévenir les allégations d'abus et d'y faire face et accroissent la transparence et la responsabilité des États Membres.

72. L'intervenante se félicite des avantages retirés de la stratégie globale d'appui aux missions, y compris ceux ayant trait aux services partagés dans la mise en œuvre de la stratégie et attend avec impatience les enseignements tirés qui seront incorporés aux prochaines initiatives de changement. La Commission a reconnu l'importance du Centre de services régional d'Entebbe et s'est efforcée d'assurer l'autonomie du Centre en matière de gestion et de fonctionnement. Sa délégation continuera à fournir un appui aux initiatives menées au titre de la stratégie qui sont intégrées dans les activités du Secrétariat, y compris dans le contexte de la gestion de la chaîne logistique.

73. En adoptant le projet de résolution sur la MINUAUCE, la Commission a reconnu les efforts déployés en vue de régler la crise causée par l'épidémie d'Ebola. Toutefois, la MINUAUCE a rempli son rôle et peut être réduite. Avec le projet de résolution sur le compte d'appui, la Commission a reconnu l'importance des travaux entrepris dans de nombreux domaines différents du maintien de la paix, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la conduite et la discipline et les droits de l'homme.

74. **M. Tommo Monthe** (Cameroun) félicite le Président d'avoir réussi les tests clés qui s'attachent à la présidence de la Commission en faisant en sorte, au moyen de sa vision stratégique et d'une direction directe, que la Commission ne cesse jamais de respecter les règles de gestion relatives aux biens, aux finances, aux programmes et aux ressources, qui doivent toujours présider à ses travaux, car les décisions prises sous son égide auront des effets de longue durée sur le régime commun et le personnel des Nations Unies.

75. Des délégations ont déclaré que les travaux de la Commission duraient trop longtemps. Le Secrétariat est responsable des aspects techniques tels que la présentation des documents et leur soumission pour examen, ainsi que de la communication en temps voulu d'informations exactes et fiables durant les délibérations de la Commission.

76. Mais l'art de la conduite de négociation relève de la responsabilité des États Membres. Il convient de garder à l'esprit que les responsabilités de la Commission concernent les domaines du budget et des finances et que les négociations relatives au budget qui ont trait, comme cela a été le cas, au niveau des ressources et à leur allocation, sont, par définition, très

longues, que ce soit au niveau de la Cinquième Commission ou dans d'autres instances, y compris au niveau national. De plus, les délégations doivent prendre en considération leurs tactiques de négociation : au lieu de révéler leur position au dernier moment, il serait plus facile de parvenir à un accord si les positions étaient indiquées dès le début, car cela laisserait le temps de trouver des équilibres, de concilier des vues divergentes et ainsi de régler les questions en temps voulu. En outre, si la Commission évitait de négocier sur des montants négligeables de quelques milliers de dollars et prenait simplement des décisions, elle parviendrait à ses conclusions plus rapidement.

77. Un autre élément à prendre en considération est que la Commission fonctionne sur la base du consensus, ce qui, en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, facilite le paiement qui s'ensuit des quotes-parts par les États Membres. L'autre option, celle du vote, qui n'est pas exclue par la résolution 41/213 qui constitue le fondement de l'approche consensuelle et est conforme à la fois au règlement intérieur et à la Charte, permettrait à la Commission d'achever ses travaux plus rapidement, mais cela rendrait le paiement des quotes-parts plus problématique. La Commission a donc préféré mener les négociations ardues nécessaires pour dégager un consensus.

78. Enfin, la crédibilité de la Commission et le bon déroulement de ses travaux dépendent du choix du Président. Les groupes régionaux, en choisissant des candidats pour assumer la présidence de la Commission, doivent garder à l'esprit qu'ils doivent faire preuve de sagesse, connaître les règlements et les règles, avoir des vues pertinentes, un sens clair de la voie à suivre et avoir du tact dans la conduite des travaux de la Commission.

79. **M^me^ Smolcic** (Uruguay) reconnaît le rôle joué par le Président dans l'engagement de la discussion des méthodes de travail de la Commission, qu'il convient de développer, tout comme la confiance entre ses membres.

80. **M^me^ Mukashyaka** (Rwanda) dit que les efforts faits par la Commission pour parvenir à un consensus ont permis l'adoption d'un projet de résolution sur les questions transversales, qui fixe une référence pour les prochaines sessions, et elle reconnaît le rôle joué par le Président en la matière.

81. **M. Khalizov** (Fédération de Russie) note avec satisfaction l'adoption par consensus de la majorité des projets de résolution. Il ne doute pas que leur adoption se traduira par la mise en œuvre rapide et pleine des mandats relatifs au maintien de la paix.

82. Le projet de résolution sur les questions transversales couvre notamment la sécurité physique des personnes sous contrat avec l'Organisation qui travaillent sur le terrain. Il appelle l'attention du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions sur la demande formulée dans le projet de résolution tendant à étudier les problèmes relatifs à la sécurité physique de ces personnes et à faire rapport de façon détaillée à la soixante-dixième session. Récemment, des membres du personnel ont été enlevés ou tués, ce qui montre la nécessité de redoubler d'efforts pour accroître la sécurité physique et la sûreté du personnel.

83. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions) dit que malgré des augmentations substantielles des ressources nécessaires pour certaines missions, la réduction de l'ensemble des dépenses de maintien de la paix pour 2015/16 par rapport à 2014/15 reflète l'engagement de rechercher l'efficience et de mettre l'accent sur les priorités tout en veillant à s'acquitter des mandats. Le Département ne ménagera aucun effort pour répondre aux attentes des États Membres en utilisant les ressources approuvées, mais il consultera de nouveau la Commission si des ressources supplémentaires sont nécessaires suite à des changements intervenant par rapport aux hypothèses de base.

84. La mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions a entraîné de nombreux changements positifs, dont certains sont encore en cours alors que le Département applique une approche stratégique en matière d'appui aux missions dans l'ensemble de ses activités. Le Département maintiendra son dialogue avec la Cinquième Commission ainsi qu'avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix en vue de faire en sorte que la stratégie continue d'améliorer la fourniture de services aux missions.

85. Le Département est fermement décidé à faire en sorte que l'application des enseignements et des bonnes pratiques qui se sont dégagés durant la période de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions se poursuive. Il se félicite de l'appui à une gestion renforcée de la chaîne logistique internationale, qui garantit une approche plus efficiente du choix de

fournisseurs, de la répartition et du contrôle pour l'ensemble des missions. Le Département est déterminé à assurer l'exécution dans les délais fixés de quatre projets pilotes relatifs à la gestion de la chaîne logistique et à l'application de cette initiative à grande échelle.

86. Les services partagés déboucheront sur des gains d'efficacité et des économies d'échelle importants et permettront une meilleure gestion de l'appui administratif à distance dispensé aux missions en cours. Ainsi, l'appui à distance assuré à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) devra être remplacé car cette mission est en court de retrait progressif.

87. L'approbation d'un budget autonome pour le Centre de services régional d'Entebbe améliorera la transparence, la responsabilité et le contrôle, accroîtra l'efficience dans la préparation et l'exécution du budget et assurera l'indépendance en matière de gestion et de fonctionnement tout en conservant la maîtrise de la mission et l'appui pour le Centre au moyen d'un conseil des clients.

88. Enfin, la conduite et la discipline demeurent des priorités, en particulier s'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles. L'élimination de celles-ci est une responsabilité collective. L'intervenant se félicite de l'accord auquel la Commission est parvenue sur les méthodes d'établissement de rapports et le renforcement de la tolérance zéro.

89. **Le Président** dit que bien qu'il ne soit pas possible d'atteindre la perfection, la quête de celle-ci est plus intéressante que l'objectif lui-même. Partant, la perfection réside moins dans l'objectif que dans les résultats obtenus et ceux auquel il a été donné d'espérer.

90. L'Organisation ne sera jamais parfaite et elle ne peut tendre vers la perfection que dans la mesure où les décisions prises par les États Membres le lui permettent. La Cinquième Commission apporte une contribution importante aux travaux de l'ONU. Les résultats des travaux de la Commission à la session en cours sont très encourageants et donnent une impulsion pour la soixante-dixième session.

91. Malgré le volume croissant de la documentation, pour la première fois en cinq ans, tous les rapports devant être examinés par la Commission ont été publiés avant le début de la seconde partie de la reprise de la session. Le projet de résolution sur les questions transversales traite de questions très sensibles et prévoit un accroissement de la transparence, de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes dans les travaux de l'ONU et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il énonce la perspective d'une tolérance zéro à l'égard des mauvais traitements dont sont victimes des personnes innocentes et d'une Organisation plus efficace et plus transparente.

92. Il reste beaucoup à faire pour revitaliser et moderniser l'ONU, mais le processus est engagé. Il convient de mener une nouvelle discussion sur la façon d'améliorer les méthodes de travail de la Commission, la coopération et la communication, aussi bien verticales qu'horizontales. Mais la Commission ne doit pas se plaindre et doit garder à l'esprit les affres et les blessures des populations dans le monde et s'efforcer de leur apporter des solutions.

93. Il déclare que la Cinquième Commission a achevé ses travaux à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 17 h 25.*